

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU NOUN

COMMUNE DE FOUMBAN

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE TECHNIQUE, DE L'AMENAGEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

DECISION N° 001 /024/DM/C.FBAN/SG/STADU PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR
LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MARCHÉ DE VENTE DE VIANDE DANS LA COMMUNE DE
FOUMBAN, DEPARTEMENT DU NOUN, REGION DE L'OUEST.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FOUMBAN
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA VALEUR

- Vu La Constitution ;
- Vu La Loi N° 99/016 du 22 décembre 1999 portant statut général des Etablissements Publics et des Entreprises des secteurs Publics et Parapublics ;
- Vu La Loi N°2004/017 du 22 Juillet 2004 portant loi d'Orientation de la Décentralisation ;
- Vu La Loi N°2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;
- Vu Le Décret N°77/91 du 25 Mai 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les communes, les Syndicats des Communes et Etablissements communaux et l'ensemble des textes modificatif Subséquents ;
- Vu Le Décret N° 2002/030 du 28 janvier 2002 portant organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics et l'ensemble des textes modificatif Subséquents ;
- VU Le Décret N°2020/758 du 18 Décembre 2020 portant nomination des Préfets (dont Monsieur UM Donnacien en qualité de Préfet du Département du Noun)
- Vu L'Arrêté N°000080/A/MINDDVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire Hon.TOMAINO NDAM NJOYA et des Adjointes au Maire à L'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Fouban, Département du Noun, Région de L'Ouest;
- Vu AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°009/AONO/RG-PU/C.FBAN/CIPM-TBEC/2023 DU 26/10/2023
- VU LE RAPPORT TECHNICO – FINANCIER DE LA SOUS-COMMISSION D'ANALYSES ;
- Vu La Proposition de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Fouban.

DECIDE

Article 1 : LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MARCHÉ DE VENTE DE VIANDE DANS LA COMMUNE DE FOUMBAN, DEPARTEMENT DU NOUN, REGION DE L'OUEST, sont attribués à LA SOCIETE RAUBEX SYSTEMA P.L.C, BP : 393 Limbé; TEL.: 690 34 26 61/678 74 84 92, pour un montant de (y compris le rabais d'un million) : 98 000 000 (quatre-vingt-dix-huit million) francs CFA TTC et d'un délai de livraison de : quatre (04) MOIS

Article 2 : Le marché devra impérativement être signé et enregistré au soin de l'Entreprise Adjudicataire dans les délais prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Fouban, Le 05 FEV 2024
Le Maire,

Ampliations :

- Dg/ARMP OUEST
- DD/MINMAP/NOUN
- PRESIDENT/CIPM/FBAN
- INTERRESSE
- CHRONO/ARCHIVE

